



# MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 MAI 2012

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents** : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - COSTA Françoise - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - GRAVIER François - THOMAS Louis - FACON Christian - PIEPER Anne - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - RITTAUD Nathalie - BOTTE Géraldine (à partir de 20h40) - BILLOIR Julien - LANFREY Claudine - CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard - CANTEL Sébastien - TEYSSIER Yannick.

**Absente excusée** : BENI Elodie

**Procurations** : SIMON Christian à LETT Xavier - LAGLERA Dora à FRIQUET Claude - BREIT Magali à LANFREY Claudine

Monsieur Xavier LETT a été élu secrétaire.

=====

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2012**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 25 avril 2012.

## **2. REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE COMPENSATION PERÇUE AU TITRE DE LA SUPPRESSION DE LA PART SALAIRES DE LA TAXE PROFESSIONNELLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MODANE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le reversement pour l'exercice 2012, au profit du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane, d'une partie de l'ancienne compensation perçue au titre de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, à hauteur de cinquante deux mille deux cent soixante trois euros (52 263 €).

## **3. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE**

Afin de permettre l'adhésion de la commune d'Orelle au Syndicat du Pays de Maurienne (SPM), le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des articles 1 et 4 des statuts de cet échelon d'administration publique locale.

## **4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL A MADAME ANNE DAMEVIN**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de l'appartement communal de type III sis 131 rue des Ecoles à Modane (groupe scolaire Jules Ferry 1) à intervenir avec Madame Anne DAMEVIN moyennant un loyer mensuel de TROIS CENT VINGT QUATRE euros (324 €) hors charges. Compte tenu des travaux d'entrée dans les lieux réalisés par le preneur, les loyers des mois de juillet, août et septembre ne seront pas appelés.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

## **5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL A MADAME ET MONSIEUR DEVILLERS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de l'appartement communal type III sis 81 rue des Ecoles à Modane (groupe scolaire Jules Ferry 1) à intervenir avec Madame et Monsieur DEVILLERS moyennant un loyer mensuel de QUATRE CENT QUARANTE DEUX euros (442 €) hors charges. Compte tenu des travaux d'entrée dans les lieux réalisés par les preneurs, le loyer du mois de juin 2012 ne sera pas appelé.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

## **6. REDEVANCE POUR OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Par exception au principe de l'occupation privative du domaine public communal moyennant redevance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la gratuité pour l'occupation dudit domaine à raison de toute catégorie de travaux «accès handicapés» qui y est accomplie.

**7. ANCIEN SALON D'ACCUEIL ET DEPENDANCES DE LA RESIDENCE MELEZETS 1 A VALFREJUS : ACQUISITION FONCIERE AFFERENTE**

Dans le cadre de l'extension des missions de l'Office de Tourisme de MODANE-VALFREJUS, un agrandissement des locaux actuels dévolus à cette association, situés dans la Résidence MELEZETS 1 à VALFREJUS devient nécessaire.

Par 23 voix pour et 3 abstentions (Mmes LANFREY - BREIT- M. GRAVIER), le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'une partie du lot 1 (salon + 2wc) de la copropriété Mélézets 1 moyennant la somme de soixante dix mille euros (70 000 €) et Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié. Tous les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de la Commune.

**8. ANCIEN BUREAU D'ACCUEIL DE LA RESIDENCE MELEZETS 2 A VALFREJUS : ACQUISITION FONCIERE AFFERENTE**

Dans le cadre de l'extension des missions de l'Office de Tourisme de MODANE-VALFREJUS, un agrandissement des locaux actuels dévolus à cette association, situés dans la Résidence MELEZETS 2 à VALFREJUS devient nécessaire.

Par 23 voix pour et 3 abstentions (Mmes LANFREY - BREIT- M. GRAVIER), le Conseil Municipal approuve l'acquisition du lot n°2 (bureau d'accueil) de la copropriété MELEZETS 2, moyennant la somme de quatorze mille euros (14 000 €) et Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié. Tous les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de la Commune.

**9. ISOLATION THERMIQUE DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX – PREMIERE TRANCHE DE TRAVAUX : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'amélioration thermique du bâtiment des services techniques municipaux par le remplacement de toutes les fenêtres, ainsi que le plan de financement prévisionnel relatif à cet investissement dont le coût d'objectif s'établit à quatre vingt dix sept mille deux cent quarante huit euros Hors Taxes (97.248 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de ce dossier, ainsi que le démarrage anticipé des travaux, et à signer tout document correspondant.

**10. REFECTION ET ISOLATION DE LA TOITURE DU BATIMENT ANNEXE DU STADE MUNICIPAL : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 1 abstention (M. FRIQUET), Madame DA LAMA ne prenant pas part au vote, approuve le projet de réfection et d'isolation de la toiture du bâtiment annexe du stade municipal, ainsi que le plan de financement prévisionnel relatif à cet investissement dont le coût d'objectif s'établit à cinquante et un mille trois cent quatre vingt douze euros Hors Taxes (51 392 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de ce dossier, ainsi que le démarrage anticipé des travaux, et à signer tout document correspondant.

**11. RECONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de reconstruction du court de tennis n° 2, ainsi que le plan de financement prévisionnel relatif à cet investissement dont le coût d'objectif s'établit à vingt cinq mille euros Hors Taxes (25 000 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de ce dossier, ainsi que le démarrage anticipé des travaux, et à signer tout document correspondant.

**12. CONTRAT STATIONS DURABLES DE MOYENNE MONTAGNE : MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION 10 «STRUCTURATION DE L'ACTIVITE VTT» ET «STRUCTURATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE EQUESTRE»**

Dans le cadre de la diversification de l'offre touristique estivale de Valfréjus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de structuration de l'activité VTT et de structuration et de développement de l'activité équestre, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'établit à quarante mille euros hors taxes (40 000 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de ce dossier, ainsi que son démarrage anticipé et à signer tout document correspondant.

**13. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rend compte de la délégation qui lui a été consentie en matière de marchés publics :

- Réfection d'un terrain de tennis : marché à procédure adaptée à intervenir avec LAQUET TENNIS, pour un montant de 19 678,00 euros hors taxes

- Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du pont CAFAREL : marché à procédure adaptée à intervenir avec le CABINET MONTMASSON, pour un montant de 42 000,00 euros hors taxes

Il poursuit par une information sur la «rotation» des hélicoptères actuellement en cours sur la Commune ; après avoir rappelé que ces derniers temps, la caserne Paris a été le lieu de décollages et atterrissages particulièrement bruyants, il précise que c'est désormais la Gendarmerie Nationale qui s'apprête à «survoler» le territoire communal à l'occasion du déroulement du stage «B.S.M Secours 2012 » du 14 mai au 1<sup>er</sup> juin prochain.

Géraldine BOTTE, conseillère déléguée au patrimoine et à la culture, rend compte du déplacement à Ohmden qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions ; en retour, les quarante six (46) représentants de Modane, présents en Allemagne du 17 au 20 mai 2012 ont lancé une invitation à leurs hôtes qui devraient être accueillis à l'occasion de la prochaine fête de l'Ascension.

Nicole SELTZER, Adjointe déléguée à l'information et à la communication, fait part de la parution du prochain Modane Info début juin dont le cœur de cible sera la présentation des études et travaux à venir et en cours.

Monsieur le Maire indique que le contrat de régie intéressée qui règle les modalités d'exploitation du domaine skiable de Valfréjus doit être prochainement toiletté afin de tenir compte notamment des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes de Rhône Alpes sur le gestion de la station des Sept Laux où le type de délégation de service public actuellement en vigueur est identique à celui de Valfréjus ; un prochain comité syndical du Syndicat Mixte Thabor Vanoise doit entériner cette évolution qui prendra normalement la forme d'un avenant au contrat originel acté avec l'entreprise S.E.D.S.

Sabine CHEVALLIER, Adjointe aux affaires sociales, mentionne la célébration de la fête des mères à l'hôpital local et au foyer logement vendredi 25 mai à 11h00 : une distribution de fleurs sera notamment organisée pour cette occasion.

Monsieur le Maire souligne le recrutement pour deux mois, d'un intervenant musical à l'école primaire en la personne de Matthieu RIBAUCOUP.

A l'issue de cette période, un bilan doit être réalisé en partenariat avec le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane (SICM) et l'établissement public culturel départemental, DIAPASON, chargé d'accompagner au plan local, les maîtres d'ouvrage publics compétents en matière d'enseignement musical.

Maria DA LAMA, conseillère municipale, mentionne après une absence d'une année, le retour de la fête culturelle des Portugais ; elle sera organisée place de l'Europe du 26 au 27 mai 2012.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h20.

A Modane, le 30 mai 2012



Le Maire,

C. Claude RAFFIN